Annonces légales

COMMUNE DE VENTRON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1

Par arrêté en date du 14 février 2020, le Maire de la commune de VENTRON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du local d'urbanisme de la commune de Ventron.

La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme a pour objectifs :

- Permettre l'intégration de l'UTN locale portant sur le réaménagement de la station de Ventron de 2019 dans le PLU du fait de la caducité de l'autorisation de l'UTN d'avril 2011 ;
- Réaliser une OAP pour l'intégration de l'UTN locale portant sur le réaménagement de la station de Ventron de 2019 dans le PLU ;
- Procéder à un inventaire des constructions patrimoniales à conserver au titre du L151-19 du code de l'urbanisme, afin de permettre aux constructions non patrimoniales en zone Ah de déroger à la règle concernant la reconstruction à l'identique d'une construction principale détruite ou démolie depuis moins de dix ans ;
- Permettre dans l'ensemble des zones aux extensions des constructions existantes de déroger aux degrés de pente imposés pour les constructions neuves ;
- Permettre dans l'ensemble des zones de rendre facultative la végétalisation des toitures plates ;

Enfin, les erreurs matérielles ou les besoins de mise à jour des mentions du code de l'urbanisme, qui pourront apparaitre au cours du travail, pourront être corrigées.

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ventron.

La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme approuvée sera tenue à la disposition du public.

La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme sera exécutoire dès lors qu'elle aura été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3

M.Dominique CHASSARD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de NANCY.

ARTICLE 4

Il sera procédé du Vendredi 13 mars 2020 à 12 h 00 au Mardi 14 avril 2020 à 12 h 00 inclus, à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ventron, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5

Le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie : www.ventron.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : Mairie de VENTRON – à l'attention de M. le commissaire enquêteur – 1 place de la Mairie – 88 310 VENTRON

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Maire de Ventron et seront accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Maire de Ventron, aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Ventron aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Ventron ou transmises par courrier électronique adressées, à l'attention du Commissaire Enquêteur, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme de Ventron » à l'adresse mail suivante :

enquetepubliquepluventron@orange.fr

ARTICLE 9

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent recevra les observations écrites et orales du public à la Maire de Ventron :

- Le lundi 16 mars 2020 de 15 h 00 à 17 h 00
- Le samedi 28 mars 2020 de 9 h 30 à 11 h 30
- Le mardi 14 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

ARTICLE 10

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de la commune de Ventron.

Fait à Ventron, Le 14 février 2020

Jean-Claude Dousteyssier, Maire

Aux termes d'un ASSP en date du 13/02/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MD

Objet social : Achat, locations, exploitations de tous biens immobiliers

Siège social : 15 rue des déportés, 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EPINAL

Gérance : Monsieur MOUGEL Mike, demeurant 15 rue des déportés, 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires.

MOUGEL MIKE

STANISLAS, SCI au capital de 1000 €, Siège social : MIRECOURT 88500 168 Avenue René Porterat, 488632852 RCS EPINAL : AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE : L'AGE réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal GUERARD demeurant 168 Avenue René Porterat 88500 MIRECOURT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'EPINAL, en annexe au RCS. Pour avis, Le Liquidateur.

BOCQ ELEC Société à responsabilité limitée au capital de 3.500 € Siège : 17 route de Saint-Jean 88600 LA NEUVEVILLE DVT LEPANGES 812464097 RCS de EPINAL

Par décision de l'associé unique du 27/06/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 7 Chemin de la Poirie 88460 TENDON. Mention au RCS de EPINAL.

SCP « Valérie FRANTZEN-BONTEMPS et Marie RICHARD

Notaires associés »
11 Rue Abbé Grégoire
88500 MIRECOURT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Marie RICHARD Notaire le 12 février 2020, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DES MILLE PROJETS

Siège : VITTEL (88800), 447 rue de Savignonrupt.

Objet : Acquisition, propriété, gestion, location de tous immeubles bâtis ou non bâtis

Capital : 1.000,00 EUR divisé en 100 parts de 10,00 € chacune numérotées 1 à 100.

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EPINAL

Gérant : M. Jean-Yves FEVE, demeurant à VITTEL (88800), 447 rue de Savignonrupt.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Me Marie RICHARD

SUCCESSION

Par décision du TGI de Epinal en date du 03/12/2019 le Directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, 50 rue des ponts, Case of 60069 54036 Nancy cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. EPAILLARD Patrick décédé le 02/10/2015 à La Petite Raon (88). Réf. 0548054679/CP. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Bruno AMAND, Notaire à DARNEY, le 11 février 2020, a été constituée une E.A.R.L. dénommée "EARL DE BONNEVAL"

Siège social : RELANGES (88260), 39 grande rue,

Capital : 575.000,00 € divisé en 28 750 parts sociales de 20,00 € chacune.

Objet social : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'EPINAL

Gérant : Monsieur Rémy André THIERY, demeurant à RELANGES (88260), 39 Grande Rue.

CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/01/2020 à LA PETITE RAON, il a été constitué une EURL dénommée RAM88.

SIEGE SOCIAL: LA PETITE RAON (88210) 14 rue Suzanne Geoppel.

OBJET: Fumesterie, ramonage, vente de matériel divers.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EPINAL.

CAPITAL: 1 500 euros.

GERANCE: M.Daniel NOWACKI, demeurant à LA PETITE RAON (88210) 14 rue Suzanne Geoppel

ALF

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 20 le Parc Fleuri
88000 JEUXEY
449 800 846 RCS EPINAL

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/02/2020, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 5, rue des Halles 88000 EPINAL, à compter du 11/02/2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de EPINAL

Pour avis,

SCI LE DOMAINE DES DEUX ETANGS

SCI au capital de 373000 €
Siège social : Oudry Numéro 3
88600 LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES
RCS EPINAL 508 626 645

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2017 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme RUFF Doris pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2017 . Radiation au RCS de EPINAL.

SCI LE GIRMONT

Société Civile Immobilière
au capital de 4 116,12 Euros
Siège social : 71 les Envers -
Le Girmont d'Amont
88340 – LE GIRMONT VAL D'AJOL
RCS EPINAL 389 331 232

CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 février 2020 a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour et pour une durée illimitée, Monsieur MATHIEU Patrick né le 25.10.1968 à Nimes, de nationalité française, demeurant 7 rue Flora à Mulhouse (68100), en remplacement de Monsieur MATHIEU Jean-Luc gérant démissionnaire à compter du 08 février 2020.

Pour avis

La Gérance

---

acd AVOCATS

AUDIT CONSEIL DEFENSE

Société d'Avocats Inter-barreaux
7 rue Roland Thierry - ZAC de la Roche
88000 EPINAL
Tél : 03 29 81 89 89
epinal@acd.fr

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique de la SELARL S.E.L. JACQUEL au capital de 50.000 euros dont le siège social est sis 8 Rue de la Joncherie à REMIREMONT (88200), RCS EPINAL 497 830 414, a décidé suite à décisions de l'associé unique du 27-12-2019 de dissoudre la Société par anticipation à compter de ladite date et sa mise en liquidation amiable. Thomas JACQUEL demeurant 1 Rue du Lotissement à FROIDETERRE (70200) a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus en vue de mener à bonne fin les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 18 Rue de la Font à LURE (70200).

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'EPINAL.

Pour avis

Le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 13 février 2020 : Constitution d'une SCI dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CORDONNERIE, en abrégé SCI LA CORDONNERIE.

Objet social :

- l'acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, des biens immobiliers en question ;
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;
- et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 42 rue des Ormes FRESSE SUR MOSELLE (88160).

Durée : 99 années. Capital social : quatre cent euros (400 €). Apports en numéraire.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, même par un associé à un ascendant ou à un descendant, qu'avec l'agrément de la gérance. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties entre associés.

Premiers gérants : Jérôme SONTOT et Catherine PILET, demeurant à BUSSANG (88540), 15 rue Lutenbacher, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS d'EPINAL.

Pour insertion

LE COSMOGRAPHE SAS au capital de 14 500 € Siège social 34 rue des Etats-Unis 88000 EPINAL 832 027 296 RCS Epinal Par décision de l'AGO du 13/05/2019, il a été décidé de: - Prendre acte du départ du Directeur général de BAUDOIN, Marine, Nicole démissionnaire. - Prendre acte du départ du Directeur général de WHYTRE, Elsa, Dominique démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Epinal.

In Extenso

Experts Comptables 70200 LURE

DORIANEL

Société Civile Immobilière
Capital de 10.000 euros
Siège Social: 12, Chemin du Rupt du Moulin
88310 VENTRON
RCS EPINAL

L'AGE du 15/10/2019 a transféré le siège social du 70 Rue de Belfort, 25600 VIEUX CHARMONT au 12 Chemin du Rupt du Moulin 88310 VENTRON, modification en conséquence des statuts.

Pour Avis

La Gérance.

FIDAL

Société d'Avocats

Barreau d'EPINAL
46 rue Léo Valentin
CS 60027
88026 EPINAL Cedex

Suivant acte sous seing privé, en date à EPINAL (Vosges) du 31 Janvier 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement d'EPINAL, le 07 Février 2020, dossier n°2020 0000 5191, référence 8804 P01 2020 A 00332, la société « VOSGES DIFFUSION AUTOMOBILE - VDA », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €uros, dont le siège social est à EPINAL (88000) 11 Rue de la Voivre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL, sous le numéro 820.800.753, a vendu à la société « GRAND-BLAISE LEROY », Société par Actions Simplifiée au capital de 1.520.000 €uros, dont le siège social est à SAINT DIE DES VOSGES (88100) ZI de la Vaxenaire, 40 Rue du 12ème d'Artillerie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL, sous le numéro 322.294.463, un fonds de commerce de vente d'accessoires, de pièces détachées et d'équipements divers pour véhicules automobiles exploité :

- à titre principal à EPINAL (Vosges) 11, Rue de la Voivre
- à titre secondaire à SAINT NABORD (Vosges) 1, Faubourg de Remiremont, ZAC du Moulin

pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'EPINAL sous le numéro 820.800.753, moyennant le prix de 257.618,13 €uros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 50.000 €uros
- aux marchandises pour 207.618,13 €uros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 Janvier 2020.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L 141-12 du Code de Commerce, au Cabinet d'Avocats « FIDAL », à EPINAL (88026), 46 Rue Léo Valentin, CS 60027.

POUR AVIS

BROTHER'S CORPORATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 79 rue d'Alsace 88000 EPINAL
RCS EPINAL 824 747 794

Aux termes du PV de l'AGE en date du 17/12/19 et du PV de la gérance en date du 23/01/20, le capital a été réduit de 1000 €, pour être ramené de 2 000 € à 1000 € par rachat et annulation de 100 parts sociales. Les statuts sont modifiés comme suit :

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à deux mille (2 000 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)."

De l'AGO du 31/12/19, il résulte que M. Pierre MANZO a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/19 et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

CONSTITUTION

Par acte SSP en date à GOLBEY du 07/02/2020, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : ELATA Sarl.

Siège social : 60, Rue du Fort, 88190 GOLBEY.

Objet social : La culture, la transformation et la vente de morilles, de champignons et de légumes de toutes sortes.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Patrick CARDOT demeurant 76 A, Impasse de la digue, 88390 CHAUMOUSEY. Immatriculation au RCS d'EPINAL.

Pour avis

La Gérance.

SENTINELLE AVOCATS

Avocats Associés
9 Rue Gambetta
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tél : 03.29.42.12.12 / Fax : 03.29.42.12.14
girardot@sentinelle-avocats.fr

HOLDING LIGNATEC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 €
Siège Social : 217 Chemin du Faing – 88100 SAINTE MARGUERITE
RCS EPINAL 790 584 015

Aux termes des décisions des associés en date du 31/01/2020 :

La dénomination sociale a été modifiée et devient à compter du 31/01/2020 « HOLDING MARGUERITE ».

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : « HOLDING LIGNATEC ».

Nouvelle mention : « HOLDING MARGUERITE ».

Mention sera faite au RCS d'EPINAL.